

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00203 Numéro SIREN : 330 441 197 Nom ou dénomination : A 3 D DESIGN
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2018 sous le numéro de dépôt 4759

**Monsieur le Greffier
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

23 place Winston Churchill
Cité Judiciaire
BP 3130
87000 LIMOGES

Départements

Limoges, le 4 octobre 2018

DROIT
FISCAL

N/réf : ds/mmh/mb

Objet : A 3 D DESIGN SAS – Dépôt des comptes au 31/12/17

DROIT
DES SOCIÉTÉS

Maître,

DROIT
SOCIAL

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt à votre Greffe, le bilan, l'annexe, le rapport du commissaire aux comptes et la proposition d'affectation du résultat de la société en référence.

CONCURRENCE
DISTRIBUTION

Vous trouverez ci-joint, un chèque de notre client à votre ordre d'un montant de 48,14 €uros, représentant les frais de dépôt.

PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Vous voudrez bien nous faire parvenir le certificat de dépôt.

TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION

Comptant sur votre diligence et avec nos remerciements,

DROIT
PATRIMONIAL

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

RÈGLEMENT
DES CONTENTIEUX



Maryline Mohand-Hays
Avocat associé

DROIT
PUBLIC



Stéphane Le Coz
Avocat associé

DROIT
IMMOBILIER

DROIT
DE L'ENVIRONNEMENT

LIM031020180922164243.DOC

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A3D Design</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>Route de Boisseuil 87220 FEYTIAT</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>3 3 0 4 4 1 1 9 7 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terres	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (II)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (III)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD
Disponibilités		CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS A3D Design		Néant ☐ *		
				Exercice N 31122017		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300390..)			DA	300390	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	81510	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	30039	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	281468	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-141817	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	551590	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	472148	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	431	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	403286	
	Dettes fiscales et sociales			DY	271564	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2345	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1149776		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1701366		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	820608	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	43323	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A3D Design

Néant ☐ *

Designation de l'entreprise : SAS A3D Design					Exercice N		Néant ☐ *				
					France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				FA	1577	FB		FC	1577	
	Production vendue	biens *			FD		FE		FF		
		services *			FG	2943997	FH		FI	2943997	
	Chiffres d'affaires nets *				FJ	2945575	FK		FL	2945575	
	Production stockée *								FM	-69383	
	Production immobilisée *								FN	10208	
	Subventions d'exploitation								FO	4437	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)								FP	62224	
	Autres produits (1) (11)								FQ	77215	
									FR	3030277	
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation (2) (I)										
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*								FS	2892	
	Variation de stock (marchandises)*								FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*								FU	754332	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*								FV	26840	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*								FW	1196114	
	Impôts, taxes et versements assimilés *								FX	32220	
	Salaires et traitements *								FY	712387	
	Charges sociales (10)								FZ	337883	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *						GA	102856
				- dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *								GC	1438
				Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)								GE	8	
									GF	3166974	
									GG	-136697	
								GH			
								GI			
								GJ			
								GK			
								GL	2669		
								GM			
								GN			
								GO			
								GP	2669		
								GQ			
								GR	7514		
								GS			
								GT			
								GU	7514		
								GV	-4845		
								GW	-141542		

Désignation de l'entreprise <u>SAS A3D Design</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	675
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	675
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-675
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	-400
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3032946
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3174764
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	-141817
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG	76044
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	115180
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	157942
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IK	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX	
	(9)	Dont transferts de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	61861
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A3	
		obligatoires								A4	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
	Détail en annexe								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
Détail en annexe								Charges antérieures	Produits antérieurs		



SAS A3D Design

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2017

KPMG Entreprises
25 rue Hubert Curien – 87038 Limoges cedex 1
Ce rapport contient 7 pages

Sommaire

1	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	2
1.1	Evénements principaux de l'exercice	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.3	Informations sur le suivi du CICE dans les comptes annuels	2
2	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	3
2.1	Bilan actif	3
2.1.1	Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation	3
2.1.2	Immobilisations corporelles. Mouvements principaux	3
2.1.3	Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation	3
2.1.4	Actif circulant - Classement par échéance	4
2.1.5	Stocks	4
2.2	Bilan passif	5
2.2.1	Capital	5
2.2.2	Dettes financières - Classement par échéance	5
2.2.3	Autres dettes - Classement par échéance	5
3	AUTRES INFORMATIONS	6
3.1	Effectif moyen	6
3.2	En cours Factor	6

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3 Informations sur le suivi du CICE dans les comptes annuels

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) 2017 à concurrence de 7 % des rémunérations versées inférieures ou égales à 2,5 smic annuel (année civile) est comptabilisé en réduction des charges du personnel. Il s'élève à 44 839 € dans les comptes de cet exercice clos.

En conséquence, le CICE a un impact sur le résultat d'exploitation et le résultat courant de 44 839 €.

Le CICE est destiné à favoriser la compétitivité des entreprises tant sur le plan matériel qu'humain et à renforcer les fonds propres de la structure.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'augmentation du capital	Linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

2.1.2 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en €	
	Invest.directs	Crédit-bail.
	Cf 2054	

2.1.3 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements, constructions	Linéaire	10 – 20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	2 – 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 – 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les durées d'usage fiscal ont été retenues comme durées réelles d'utilisation dans la mesure où la société entre dans le champ d'application des mesures de simplification des PME pour ses biens non décomposables.

2.1.4 Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an, sauf le poste : clients créances douteuses.

2.1.5 Stocks

2.1.5.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Travaux en cours	77 685.15		77 685.15
Stocks matières premières	89 580.49		89 580.49
Total	167 265.64		167 265.64

2.1.5.2 Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du PEPS.

Le coût d'achat est composé du dernier prix d'achat connu.

2.1.5.3 Stocks de produits fabriqués

Les stocks fabriqués sont évalués en prix de vente calculé en fonction de l'avancement des travaux et décoté du taux de marge pratiqué.

2.1.6 Liste des filiales et participations

Société (en K€)	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SCI LAC	75 970 €	51 %	612 €	14 400 €	- 15 465	-

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de 1 767 actions de 170 euros de valeur nominale.

2.2.2 Dettes financières - Classement par échéance

Rubriques	Total	A 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
	Cf 2057			

2.2.3 Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les autres dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3 Autres informations

3.1 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	22	
Apprenti et contrat de prof	1	
Total	27	

3.2 En cours Factor

L'en-cours clients auprès de l'organisme CGA est de 32 693.48 €, dont 15 567.38 € échu de 31 à 60 jours et 17 126.10 € échu de 61 à 90 jours.

3.3 Engagements financiers

- CIC : nantissement fonds de commerce de 35 K€.
- Banque Tarneaud : nantissement fonds de commerce en quatrième rang au titre de l'emprunt d'un montant nominal de 70 K€.
- CIC 80 K€ } nantissement du fonds de commerce pour compte commun
- CE 80 K€ } par la Caisse d'Epargne.

SAS A3D DESIGN

Les Taubayes
87220 FEYTIAT

Exercice clos le 31/12/2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

SAS A3D DESIGN

Les Taubayes

87220 FEYTIAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A 3 D DESIGN

Société par actions simplifiée au capital de 300 390 €

Siège social : Les Taubayes 87220 Feytiat

R.C.S : Limoges 330 441 197

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

COGEP AUDIT

Siège social : ZAC du Grand Déols, avenue Gustave Eiffel, 36130 DEOLS

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Bourges

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A3D DESIGN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Nous avons effectué un rapprochement entre le chiffre d'affaires issu de la gestion commerciale provenant du logiciel EBP Gestion commerciale et la comptabilité pour la période 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour l'estimation de cette valeur d'inventaire. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

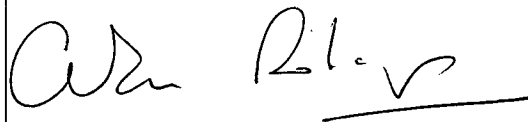
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Déols, le 04 juin 2018

COGEP AUDIT



Françoise VAN ROBÆYS

A 3 D DESIGN
Société par actions simplifiée
au capital de 300.390 euros
Siège social : Les Taubayes
87220 FEYTIAT
330 441 197 RCS LIMOGES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'apurer la perte de l'exercice s'élevant à -141.817,83 euros par prélèvement de pareille somme sur le poste « autres réserves ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa de l'article 243 bis du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

